

PROJET DE TIERS LIEU

Saint Georges De Mons

« Un espace d'émancipation citoyenne
pour une société
plus juste et durable »



ENSEMBLE
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL



1. Préambule

Nous proposons dans ce projet la création d'un Tiers-Lieu à vocation territoriale qui serait installé sur la commune de Saint Georges de Mons. Cet espace sera co-animé par des acteurs engagés autour de valeurs de l'Éducation Populaire et visera à faciliter les actions tant individuelles que collectives. Il sera sur le territoire un espace de mixité sociale et intergénérationnel et agira en faveur d'une revitalisation de ce territoire rural.

Ce Tiers-Lieu proposera un espace de rencontre convivial aux habitants du territoire. On y trouvera également des services de médiation numérique inclusive organisés autour d'un atelier de fabrication numérique ainsi qu'une épicerie solidaire. Il sera un lieu de vie au cœur du village.

2. Constats

→ Une augmentation des demandes d'aide alimentaire liées aux difficultés financières sur le territoire et une volonté de l'ensemble des partenaires de faire évoluer le dispositif actuellement en place par la création d'un Tiers-Lieu

→ Une problématique d'accès aux compétences numériques et aux ressources pour s'approprier les enjeux des transitions¹ pour les populations empêchées géographiquement ou socialement : les associations de médiation sont essentiellement concentrées sur la Métropole Clermontoise trop peu sont itinérantes et présentes sur les secteurs ruraux.

→ Une problématique d'appropriation des lieux et des outils à disposition du citoyen : ce sont principalement les publics déjà sensibilisés ou les plus proches qui participent aux activités.

En réponse à ces problématiques, les acteurs du territoire, tant associatifs qu'institutionnels se sont concertés ces derniers mois et sont tombés d'accord sur la nécessité de créer un espace citoyen permettant de répondre à ces problématiques sous la forme d'un Tiers-Lieu. C'est cet espace que nous vous décrivons dans ce projet.

1 Les transitions d'une manière générale concernent l'habitat, l'énergie, l'économie, le numérique, l'environnement, etc.

3. Le Projet de Tiers-Lieu à Saint Georges de Mons

Un Tiers-Lieu est un espace de vie et de lien social. Il permet de valoriser les compétences, l'expression individuelle et collective ainsi que le développement de projets. Il favorise l'action collective, la mixité sociale et les activités intergénérationnelles. Il est animé par ses usagers.

3.1. Un Espace Citoyen Partagé

De nombreux commerces ferment dans les communes rurales du territoire et Saint Georges de Mons ne fait malheureusement pas exception. Dans ces conditions, les espaces de rencontre pour maintenir le lien social se raréfient et de nombreux habitants se sentent de plus en plus isolés. Notre projet vise à rétablir ce lien et s'appuiera lors de la phase d'amorçage sur les forces vives du Secours Catholique présentes à Saint Georges de Mons ainsi que sur l'association Initiative et la Ressourcerie des Combrailles.

Les habitants pourront venir dans ce Tiers-Lieu pour flâner, boire un café, faire ses courses, bricoler, discuter ou bien pour participer à un atelier proposé par des professionnels ou des bénévoles. Des ateliers transdisciplinaires permettront d'aborder les compétences à développer au travers d'ateliers proches du quotidien des publics visés afin de faciliter la rencontre. Un atelier couture peut devenir l'occasion d'acquérir des compétences numériques lorsqu'on peut réparer sa machine à coudre avec l'imprimante 3D ou utiliser la brodeuse pour customiser un coussin en tissu pour les cadeaux de Noël !

Il nous paraît essentiel à ce stade de préciser que ce lieu sera ce que les usagers en feront. Ainsi, ce que nous présentons est un espace mis à disposition et imaginé pour répondre aux problématiques que nous avons identifiées mais qu'il est plus que souhaitable que dans un, deux, dix années il ne soit absolument plus ce que nous en avons projeté aujourd'hui !

Nos associations proposent d'encadrer la mise en place du Tiers-Lieu, toutefois, l'objectif est que cet espace soit un lieu d'expression citoyenne en phase avec l'évolution du territoire dans lequel il s'inscrit. Aussi, des partenaires locaux tout autant que les habitants eux-mêmes pourront nous rejoindre très facilement et faire évoluer ce que nous décrivons ici.

3.2. Un espace pour le numérique inclusif

Dans un contexte de dématérialisation des démarches administratives, les habitants des zones rurales sont particulièrement démunis vis à vis de l'inclusion numérique et se retrouvent en situation « d'illectronisme » (illettrisme numérique). Les espaces de médiation sont trop peu nombreux et mal connus du public (MSAP de Manzat notamment où Initiative est intervenue récemment).

Le Tiers-Lieu proposera ainsi des services de médiation numérique : permanence d'accompagnement aux compétences numériques, salle informatique en libre accès, ateliers à thèmes, accès Internet, machines de fabrication numérique (Imprimante 3D, découpeuse laser, vinyle, brodeuse, etc.)

L'association Initiative qui compte dans ses rangs deux médiateurs formés au numérique y accompagnera les usagers en partant de leurs envies et de leurs besoins afin que chacun puisse monter en compétence à son rythme de façon individualisée. Les plus jeunes pourront également trouver en ce lieu des ateliers de code informatique pour compléter l'enseignement désormais inclus au programme scolaire. Ces ateliers seront pour les participants des temps d'échange et d'appropriation ou chacun pourra s'exprimer librement.

3.3. Une épicerie Solidaire

La logique de distribution de colis alimentaire est une logique d'assistance qui n'accompagne pas les citoyens vers l'autonomie. L'épicerie solidaire vise à sortir des dispositifs d'aide en fonction de plafonds de ressource pour tendre vers une notion de projet individualisé.

Ainsi, elle apporte une aide alimentaire à un public fragilisé ou exclu dans des espaces aménagés en libre-service aussi proches que possible des circuits de consommation traditionnels. L'épicerie met à disposition des produits variés et de qualité moyennant une participation financière graduée selon le projet individualisé. Cette contribution participe à la dignité des personnes et à la liberté de choix qui sont des valeurs fondamentales des épiceries et qui permettent l'autonomie et l'insertion durable.

Il est également indispensable de s'appuyer sur le réseau des producteurs locaux (maraîchers et produits divers) pour proposer une alimentation saine, durable et qui soutienne l'activité des producteurs locaux.

Au-delà des besoins élémentaires elle est une réponse à l'exclusion sociale. L'épicerie doit proposer plus que des denrées alimentaires : c'est un lieu chaleureux où chacun peut créer des liens et progresser sur la voie de l'autonomie et de l'inclusion sociale.

Le fonctionnement détaillé de l'Épicerie est fourni en annexe.

3.4. Un atelier ressourcerie

Pour construire un futur commun, il nous faut repenser nos modes de vie, nos manières de produire et de consommer, c'est pourquoi ce Tiers-Lieu a également pour objectif d'aider les citoyens à s'inclure dans une démarche de consommation responsable.

Un espace sera ainsi dédié à un atelier de réparation et de fabrication. Il sera à la fois équipé d'outils de bricolage traditionnels mais également complété par les outils de l'espace de fabrication numérique.

Cet espace permet de sortir d'une logique de consommation pour réparer, customiser et fabriquer plutôt qu'acheter. Il se fera avec la ressourcerie des Combrailles et mobilisera divers acteurs associatifs auvergnats tels que Equiterre, Repair Café Clermont, Un Guidon dans la Tête, etc.

3.5. Itinérance

Conscients que nous sommes des problématiques liées à la mobilité, le projet se pense également en terme d'itinérance. Nous souhaitons ainsi être présents par exemple sur des marchés ou dans des ateliers délocalisés afin de faire connaître la philosophie du lieu en allant à la rencontre des habitants.

Cette itinérance peut également se faire de façon indirecte par un travail en partenariat avec les travailleurs sociaux. Nous travaillerons ensemble à résoudre les problématiques au cas par cas : organisation de covoiturages pour venir aux ateliers, intervention à domicile, etc.

4. Objectif du Projet

L'objectif général du projet de Tiers-Lieu est de créer un espace solidaire d'échange, de pratique et d'accompagnement multi-acteur impliquant les habitants du territoire et au service de tous les citoyens : Un espace d'émancipation citoyenne pour une société plus juste et durable.

Objectifs Opérationnels	Moyens d'Action
Créer un espace d'émancipation citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des habitants et des associations dans l'organisation du lieu • Développement des partenariats institutionnels et associatifs • Accompagnement des projets individuels ou collectifs • Mise en place d'actions de formation ou de médiation d'après le diagnostic partagé • Lieu d'accueil convivial et accueillant
Favoriser de la mixité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Espace multi-associatif ouvert à tous • Tarifs différenciés solidaires (Épicerie et ateliers) • Médiations à destination de tous les publics
Développer une dynamique sur le territoire autour des enjeux des transitions	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de médiations trans-disciplinaires • Espace d'échange et de pratiques • Animation du réseau des acteurs locaux • Émergence de projets liés aux transitions
Responsabiliser et redonner de la dignité à l'utilisateur dans l'accompagnement au retour à une situation financière stable	<ul style="list-style-type: none"> • Participation financière aux achats • Charte d'engagement des adhérents de l'épicerie • Accompagnement des projets individuels vers des solutions durables dans le temps • Tendre vers une gouvernance partagée par tous
Participer à la lutte contre le chômage par l'activité économique	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des compétences individuelles par l'activité associative • Accompagnement de la montée en compétences de Savoirs, Savoirs-Faire et Savoirs-Être • Création d'emplois sur les activités du Tiers-Lieux
Développer des compétences numériques	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers et accompagnement aux outils numériques • Autonomisation des démarches administratives • Mise à disposition des outils et d'accès à Internet
Devenir Consom'acteur : avoir une alimentation saine, de qualité et de proximité. Favoriser l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers pédagogiques autour de l'alimentation et de l'écocitoyenneté • Partenariat avec des producteurs locaux à l'épicerie • Produits en vrac • « Trocs party », Boîte à dons, etc.
Lutter contre les inégalités et la stigmatisation	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion en terme de projets individuels • Mixité des usagers du lieu

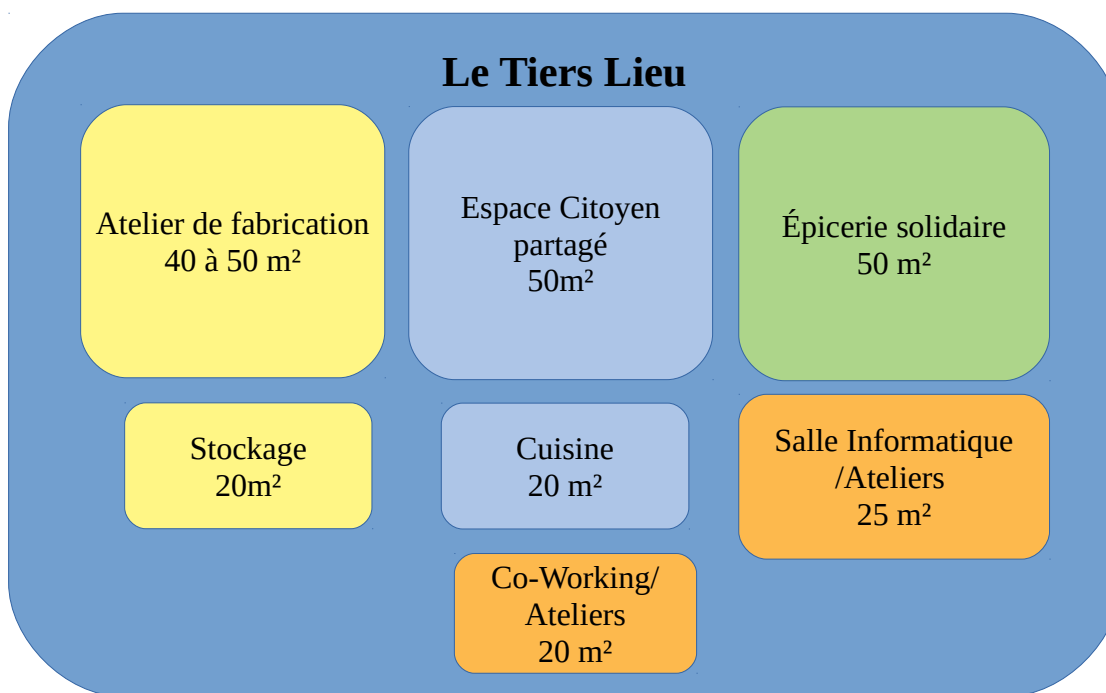
5. Les Moyens

5.1. Moyens Matériels

a) Le Local :

Le local idéal fera minimum 200 m² et dispose d'espaces cloisonnés permettant à différentes activités de coexister sans se gêner les unes les autres. Toutefois il dispose également d'un grand espace suffisamment modulable pour que la diversité des actions et la rencontre y soit facilitées.

Il devra satisfaire aux normes légales des établissements recevant du public notamment en terme d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et de sécurité des usagers.



L'aménagement de ces espaces se fera lors de chantiers participatifs organisés en partenariat avec les acteurs locaux et ouverts à toute la population. Nous favoriserons le ré-emploi (fabrication de meubles en palette, customisation de vieux meubles, etc.). Nous aurons une attention particulière pour les publics en situation de handicap qu'ils soient moteurs, visuels, auditifs ou mentaux.



b) L'Espace Citoyen Partagé :

Il s'agit d'un grand espace ouvert où l'on trouve l'affichage pour s'informer, le bar équipé, un salon convivial, des tables, une boîte à livre, boîte à don (ou à prix libre), etc.

Il fait bon y venir qu'on y ait quelque chose à faire ou non. Il peut également servir de lieu d'exposition temporaire, de salle de réunion, de conférence, etc.



c) L'Espace Atelier :

L'atelier de fabrication et de réparation doit idéalement se situer dans une pièce à part pour des raisons à la fois de nuisance sonore des machines et de particules aériennes (poussières et odeurs). Il est équipé à minima d'établis de travail et des outils traditionnels de bricolage mais aussi d'imprimantes 3D, découpeuse Vinyle et mini découpeuse laser. Selon les financements et adaptation des locaux, l'équipement sera complété petit à petit pour tendre vers celui d'un vrai fablab avec fraiseuse numérique, découpeuse laser (50W) et brodeuse numérique à mesure que les besoins seront identifiés avec la communauté des usagers.

Les accès aux machines seront réglementés pour des raisons de sécurité. Le règlement intérieur sera co-écrit.



d) L'Épicerie solidaire :

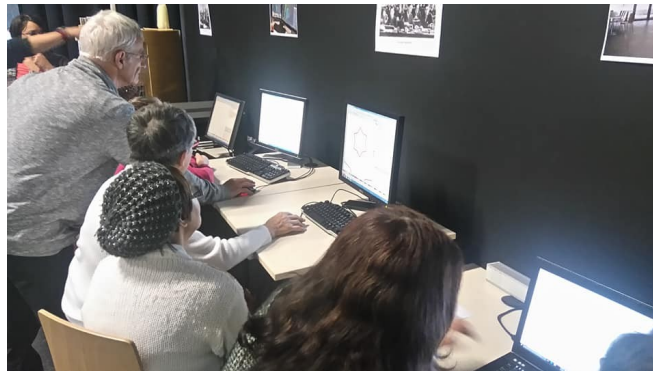


L'épicerie aura besoin d'espace de stockage et vente, produits frais et chambre froide, espace caisse et rayonnage.

Dans l'idéal, cet espace est séparé de l'espace de vie et propice à l'intimité. Il peut être fermé afin que les autres espaces puissent être ouverts en libre accès. Les produits frais demandent un rayonnage spécifique et volumineux.

L'atelier cuisine doit pouvoir avoir lieu à proximité et l'espace convivial doit permettre d'accueillir une vingtaine de couverts.

e) Espace Numérique



L'association Initiative fournit de quoi équiper une salle informatique avec 8 ordinateurs fixes (Tour + écrans plats). Cette salle si elle est assez grande pour être modulable, elle pourra également servir à des ateliers, réunions ou formations.

Selon l'agencement des lieux, les outils de fabrication numérique seront dans cette salle ou bien dans l'espace Atelier.

Dans l'idéal, le lieu permet de se brancher en Ethernet partout et le Wi-fi n'est activé qu'à la demande, ceci dans une volonté de diminuer la quantité d'ondes émises sur le site.

f) Espaces associés :

Il faudra un espace Cuisine associé qui peut être ouvert sur l'espace partagé ou séparé avec un point d'eau, lave-vaisselle, réfrigérateur, cuisinière.

Dans l'idéal, il y aura un espace de stockage à part : matériaux de bricolage, palettes en attente d'utilisation, tissus, carton, etc. Il peut être inclus dans l'atelier si assez grand.

L'espace Co-working sera à minima utilisé par les salariés des associations mais ouvert à tous ceux qui le souhaitent. Il peut également être un espace de travail pour les scolaires. Dans l'idéal, il peut être isolé pour permettre de travailler dans le calme mais il peut également être ouvert sur l'espace partagé pour faciliter le lien.

5.2. Moyens Humains

Ce projet est porté en cette phase d'initiation par 3 acteurs associatifs : Secours Catholique Caritas France, Initiative et la Ressourcerie des Combrailles. À ceux-ci s'ajoutent les acteurs locaux institutionnels qui se mobilisent déjà au moins en terme d'intention à ce stade. Tous les acteurs locaux qui le souhaitent pourront rejoindre le projet à tout moment. Ce lieu doit pouvoir ouvrir sur des plages horaires très amples permettant à la fois d'être un espace de vie la journée mais aussi d'être accessible en dehors des horaires conventionnels de bureau.

Il dispose à minima d'un salarié appelé « facilitateur ». Ce salarié assure le lien entre le lieu, ses usagers et le territoire dans lequel il est implanté. Il gère l'animation communautaire afin de favoriser les échanges et partages de compétences. Il peut également assurer des ateliers de médiation transdisciplinaires. Il développe les partenariats avec les acteurs locaux. Il doit avoir des compétences de médiateur, de management et de communication.

Toute personne souhaitant s'investir dans le lieu pourra être accompagnée par le facilitateur afin de devenir lui-même facilitateur en toute autonomie. Dans l'idéal, afin d'élargir l'amplitude d'ouverture, le lieu aurait un deuxième facilitateur. Si les moyens financiers le permettent, il sera également salarié. Ce salarié serait ainsi issu des usagers du lieu à la suite d'un accompagnement de projet spécifique. Des permanences des associations (ou de bénévoles individuels) peuvent également compléter la présence de ce(s) salarié(s) afin d'élargir l'amplitude de la plage horaire d'ouverture du site.

L'objectif est que le lieu après une année d'existence soit ouvert tous les jours du lundi au samedi de 10h à 20h avec la possibilité d'élargir selon les activités proposées et les disponibilités des bénévoles évidemment. Cet objectif est volontairement ambitieux car chaque citoyen, association et institution doivent pouvoir y trouver sa place et participer à la vie de cet espace.

A l'ouverture, le Secours Catholique vise à ouvrir l'épicerie 4 demies-journées par semaines L'Épicerie disposera également d'un salarié pour fonctionner. Le Secours Catholique financera ce salaire. Initiative vise à organiser au minimum deux demi-journées de permanence (chantiers collectifs d'aménagement du lieu, ateliers d'accompagnement numérique ou tout simplement présence et ouverture de l'espace aux usagers). Elle salariera le coordinateur / chargé de développement à partir de janvier (volume horaire à déterminer en fonction des financements obtenus).

Selon les moyens financiers obtenus et la disponibilité des bénévoles, les plages horaires d'ouverture évolueront.

5.3. Moyens Financiers

L'objectif de ce tiers-lieu est basé sur les principes de l'économie circulaire. Nous basons notre modèle plutôt sur de l'échange de services et des dons en nature que sur l'achat du matériel nécessaire à son existence. Nous comptons ainsi sur une mise à disposition des locaux et des charges fixes d'un partenaire local (collectivité, bailleur social, etc.)

Toutefois, ceci ne peut exister sans un coordinateur ayant à cœur les objectifs à réaliser et la capacité à mobiliser ces partenariats dans la durée afin d'assurer la pérennité du service. Dans l'idéal, la première année, le coordinateur est également à temps partiel le facilitateur du lieu. Un pote salarié est également nécessaire pour l'accompagnement des projets des bénéficiaires de l'épicerie. L'équipe pouvant ensuite grossir selon les moyens financiers et les bénéficiaires du territoires qui souhaitent en faire leur activité. Les projections du budget 2019 sont faites avec 1,5 E.T.P.

Des partenaires nous ont déjà donné de quoi équiper en informatique, l'association Initiative possède déjà quelques machines de fabrication numérique, un copieur laser, des meubles, etc. Il ne manque actuellement que les locaux et les financements de fonctionnement pour débiter les actions.

BUDGET Tiers Lieu Saint Georges de Mons

DEPENSES		RECETTES	
60 – ACHATS	35 300 €	PARTENAIRES PUBLICS	71 000 €
Fournitures d'ateliers ou d'activités	22 800 €	Collectivité	10 000 €
Achats alimentaires	12 500 €	Conseil Départemental Action Sociale	10 000 €
		Conseil Départemental (DALD+investissement)	5 000 €
		Fondation de France (en cours)	6 000 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	16 000 €	FDVA	15 000 €
Locations mobilières et immobilières	8 400 €	CAF Puy de Dôme (investissement + REAAP)	5 000 €
Entretien et réparations	7 000 €	Région AURA (Fab Région)	10 000 €
Primes d'assurance	600 €	Leader Combrailles	10 000 €
Documentation/études recherche	- €		
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6 620 €	PARTENAIRES PRIVES	45 000 €
Intervenants externes	4 000 €	Prestations diverses	8 000 €
Publicité-Publication	300 €	Participations des bénéficiaires	10 000 €
Transports d'activités et d'animation	1 300 €	Fondation MAIF	2 000 €
Missions, réception	900 €	Fondation Orange	25 000 €
Frais postaux, téléphone	60 €		
Services bancaires	60 €		
64 – FRAIS DE PERSONNEL	63 834 €	AUTOFINANCEMENT	6 754 €
Salaires brut	41 334 €	Secours Catholique	5 000,00 €
Charges sociales de l'employeur	22 500 €	Initiative	1 754,00 €
66 – CHARGES FINANCIERES	- €		
		PRODUITS INDIRECTS	1 000 €
CHARGES INDIRECTES	2 000 €		1 000,00 €
		SOUS TOTAL	123 754 €
SOUS TOTAL	123 754 €		
		CHARGES SUPPLEMENTIVES	20 000 €
CHARGES SUPPLEMENTIVES	20 000 €	CONTRE PARTIE CHARGES SUPPLEMENTIVES	20 000 €
Evaluation du bénévolat	15 000 €	Personnels bénévoles	15 000 €
Secours en nature	5 000 €	Prestations en nature	5 000 €
TOTAL	143 754 €	TOTAL	143 754 €

6. Évaluation

Objectifs à évaluer	Indicateurs	Modalité d'évaluation
Créer un espace d'émancipation citoyenne	Nombre de bénévoles engagés	Liste des participants actifs dans l'organisation des animations à l'agenda
	Nombre de projets accompagnés	Fiches projets / Rapport d'activité
	Nombre d'actions spécifiques réalisées	Rapport d'activité Outils de diagnostics partagés
	Fréquentation du lieu	Fiche de fréquentation
	Satisfaction et appropriation des habitants	Retour des habitants du territoire par questionnaire (à un an d'existence) Participation active au diagnostic partagé
	Nombre de partenaires opérationnels	Liste des partenaires
Développer une dynamique sur le territoire autour des enjeux des transitions	Nombre d'ateliers de médiation et fréquentation des ateliers	Agenda des animations
	Diversité des thématiques proposées	Agenda des animations
	Adéquation des thématiques aux besoins des habitants	Retour des questionnaires aux habitants
	Appropriation du lieu en dehors des ateliers	Fiche de diagnostic partagé
	Nombre de partenaires participant à l'animation du lieu	Agenda des animations
Responsabiliser et redonner de la dignité aux bénéficiaires	Respect de la charte d'engagement	Fiches projets individualisés
	Ressenti des personnes accompagnées	Questionnaire d'évaluation à différentes étapes du projet
	Participation financière des participants	- Chiffre d'affaire de l'épicerie - Montants des économies par personne
Participer à la lutte contre le chômage par l'activité économique	Création d'emplois	Masse salariale
	Montée en compétence des bénéficiaires	Outil de suivi des compétences
	Qualité de l'accompagnement des projets individuels	Questionnaire de satisfaction des bénéficiaires

Développer des compétences numériques	Participation aux ateliers	Liste des inscrits
	Autonomisation dans les démarches administratives	Questionnaires de satisfaction / Outil de diagnostic partagé
	Autonomisation dans l'utilisation des machines numériques	Nombre de personnes « ouvreuses » de machines de FAO.
Devenir Consom'acteur	Participation aux ateliers	Liste des inscrits
	Partenariats avec des producteurs locaux	Liste des fournisseurs de l'épicerie
	Changement des comportements de consommation	Questionnaire annuel
Lutter contre les inégalités et la stigmatisation	Mixité des usagers	Liste des inscrits
	Nombre de produits suspendus	Outil de suivi du service bar/épicerie
	Nombre d'échanges de service	Outil de suivi du dispositif échange de savoir
	Fréquentation des « troc-party » ou gratifieria	Outil de suivi de fréquentation

6.1. Le diagnostic partagé :

Il s'agit d'un panneau qui permet à la fois le suivi des activités pratiquées lors de son passage mais également des activités que l'on souhaite y voir proposées. Elle n'est pas nominative. L'utilisateur coche une croix dans une case au moment de son départ.

On peut également ajouter un code couleur pour la croix afin d'évaluer la satisfaction dans le service qui a été utilisé : vert = satisfait, bleu = moyennement, rouge = déçu

Exemple non contractuel de diagnostic partagé :

Je suis venu(e) pour : (Plusieurs choix possibles)		J'aimerais participer à : (Précisez éventuellement les thématiques spécifiques désirées)		
			J'aimerais y participer	J'aimerais proposer d'animer
Flâner, discuter avec le facilitateur ou des amis		Un atelier Numérique (Logiciels libres, imprimante 3D, Outils office, tablettes digitales, etc.)		
Faire mes courses		Un atelier couture / tricot, etc, précisez		
Participer à un atelier		Un atelier pour apprendre à fabriquer mes produits (Précisez éventuellement : Dentifrice, lessive, liquide vaisselle, etc.)		
Utiliser la salle informatique ou l'accès internet		Une conférence thématique (économie, numérique, alimentation, etc.)		
Utiliser l'atelier pour bricoler		Idées diverses d'ateliers à organiser		
Autre...		Etc.		
Suggestions diverses concernant ce lieu :				

7. Communication

Chaque acteur du tiers lieu ou de l'épicerie aura un rôle à jouer en ce qui concerne la communication. Si le bouche-à-oreille fonctionne sur le long terme, il est important que tous les acteurs, à la naissance du projet, s'investissent en terme d'affichage, de présence sur les réseaux sociaux, dans la presse et la radio locale et sur les sites internet.

Des réunions d'information devront avoir lieu en présence des partenaires institutionnels et associatifs afin d'en officialiser l'ouverture.

L'esprit du lieu est essentiel: Les acteurs associatifs ou les simples citoyens doivent pouvoir facilement investir le lieu et se l'approprier. Un tiers lieu ne peut exister que dans un esprit d'éducation populaire et participatif. C'est un lieu public vivant et évoluant dans le temps au gré des envies et des besoins de la population locale.

La communication se fera par divers canaux :

- Flyers et affiches distribués dans les boîtes aux lettres, chez les commerçant, les institutions, les salles d'attentes, places de marchés, églises et tous lieux publics ;
- Les radios locales (France Bleue Pays d'Auvergne, RCF, Radio Campus, Radio Arverne, etc.) seront informées par le biais d'interviews. Les activités leur seront communiquées régulièrement ;
- Une page et un groupe Facebook pourront être créés ;
- Seront prévus des publications sur les sites internet des communes, communauté de communes, associations (Secours Catholique, Initiative, Recyclerie des Combrailles...)
- Une inauguration sera bien entendu programmée en présence des élus des partenaires et des acteurs engagés dans la co-construction du projet. France 3 Auvergne sera invité lors de cette journée.

8. Conclusion :

Le Tiers Lieu que nous avons décrit est un lieu qui sera collectif et citoyen ou ne sera pas. Pour devenir ce qu'il sera il a besoin de l'impulsion que nous lui amenons aujourd'hui mais il évoluera avec son territoire et en fonction de ce qu'en feront les habitants.

9. Annexe 1 : Fonctionnement de l'Épicerie solidaire

9.1. L'accompagnement social individualisé

Nous faisons le choix de ne pas aborder l'accès à l'épicerie uniquement par des critères de ressources. Seul le projet personnalisé sera pris en compte dans le but de n'écarter aucune situation, permettre la mixité sociale et l'accès à certaines personnes exclues des autres dispositifs d'aide.

Le fonctionnement de l'épicerie consiste à apporter une aide limitée dans le temps. La durée de cette aide doit rester variable en fonction du projet mis en place. Le lien social et l'accompagnement trouvés au sein de l'épicerie pourra perdurer au niveau du tiers lieu. Ceci permet à l'usager de ne pas connaître de rupture malgré le terme de son adhésion à l'épicerie lorsque son objectif personnel et a été réalisé.

9.2. Accès à l'épicerie :

Les personnes sont orientées vers l'épicerie par les travailleurs sociaux du conseil départemental, du CCAS ou d'autres organismes prescripteurs. Chaque usager sera amené à définir avec le travailleur social un projet qu'il souhaite mener pendant une période donnée.

Chaque demande sera étudiée en commission qui validera ou non l'admission de manière anonyme. Cette commission sera constituée au minima par un travailleur social de la circonscription, un représentant du Secours Catholique, la personne responsable du fonctionnement de l'épicerie et un représentant des usagers.

L'adhérent potentiel et son prescripteur seront avisés par la commission.

9.3. La charte et le contrat d'engagement :

Le futur adhérent signe une charte d'adhésion avec l'épicerie. Cette charte précise le fonctionnement et le règlement de l'épicerie. Cette signature permet de responsabiliser l'adhérent en lui donnant son pouvoir d'agir.

Le projet personnalisé est écrit et engage l'adhérent dans l'atteinte de son objectif.

9.4. Libre choix et participation financière :

La pratique du libre choix et de la contribution financière de l'adhérent sont essentielles respectent la volonté de la personne, ses goûts, sa culture, ses habitudes et sa dignité. L'achat permet de sortir d'une logique d'assistance. Le règlement des achats se fera en euros car la manipulation de la monnaie est importante en terme d'apprentissage et d'équilibre du budget.

L'adhésion à l'épicerie se fera en terme de projet et non pas en terme de quotient familial ou de minima sociaux. Selon le besoin, l'économie financière réalisée sera planifiée

proportionnellement au nombre de semaines d'adhésion. Pendant la première partie l'adhérent ne paiera que 20 % du prix des denrées alimentaires puis 50 % la deuxième partie. Les produits seront étiquetés par 3 prix: à leur prix normal, à 20 % de leur prix et à 50 %.

9.5. Horaires d'ouverture:

Au minimum, l'épicerie devra être ouverte 4 demi-journées par semaine dont une le samedi. Les créneaux proposés devront tenir compte et s'adapter aux besoins de la population et de la disponibilité du tissu associatif.

9.6. Produits et approvisionnements:

Le but est de proposer des produits de qualité et variés. Il serait intéressant de proposer des produits d'hygiène et d'entretien ainsi que des produits à destination des enfants (Lait maternel, petits pots, couches ...). Tous les produits devront respecter strictement les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.

La Banque Alimentaire peut approvisionner l'épicerie par le biais du CCAS de MANZAT ou bien du Secours Catholique.

Nous privilégions les producteurs locaux en ce qui concerne l'approvisionnement en produits frais et notamment de maraîchage, avec une attention particulière pour les produits issus de l'agriculture raisonnée ou biologique.

Pour compléter notre offre de produits, nous contacterons les associations locales qui évoluent dans ce domaine, notamment les associations de jardinage associatif collectif.

Nous organiserons un partenariat avec les grandes surfaces pour mettre en place des collectes au sein des supermarchés locaux et récupérer des invendus dont nous avons besoin (Nous ne collecterons pas de produits périmés, hors d'usage car ils ne répondront éthiquement pas au projet pédagogique qui est le nôtre).

9.7. Ateliers et actions pédagogiques collective :

Le soutien alimentaire est lié à une démarche éducative. C'est pourquoi il est important que l'adhérent à l'épicerie soit associé aux actions collectives mises en place dans le lieu.

L'ensemble des acteurs pourra proposer, organiser et animer des activités pédagogiques ou récréatives au sein de l'épicerie, pour les adhérents mais aussi pour les citoyens qui auront investi le tiers lieu.

Ces ateliers seront organisés par les associations locales mais aussi par toute personne ayant des compétences particulières et qui en fera la demande.

Ces différents ateliers (cuisine, numérique, sorties culturelles...) auront des valeurs pédagogiques et des objectifs d'apprentissage : nutrition, santé, écologie, esthétique, valeur

intergénérationnelle, interculturelle, logement, insertion, échange de savoir, vie quotidienne, gaspillage, maîtrise du budget, accident domestique, démarches administratives, informations, etc.

9.8. Gestion :

Un logiciel de gestion sera un bon outil qui permettra d'assurer le fonctionnement de l'épicerie. Il sera d'une aide précieuse dans la gestion des commandes, des livraisons, des stocks, des produits, et des ventes. Il sera un outil de traçabilité et de statistique.

10. Annexe 2 : Présentation de l'association Initiative

Initiative est une association d'Éducation Populaire née de la réflexion de 4 acteurs engagés sur le territoire Auvergnat depuis de nombreuses années pour d'autres structures. Au cours de cet engagement, nous avons souvent été confrontés à des freins liés aux contraintes des structures pour lesquelles nous intervenions.

Aujourd'hui, nous sommes une structure à l'initiative de projets de groupes. Notre ambition est de remettre les citoyens au centre des réflexions sur la société. Pour arriver à cela nous mettons en place des temps d'animation ouverts, et qui permettent à chacun de s'exprimer. Nous souhaitons cultiver un lien ludique au savoir.

Notre objectif principal est de faire émerger des groupes de gens qui se réunissent afin de réfléchir et agir vis-à-vis des problématiques de société qui les concernent. Le collectif d'associations porteur d'un Tiers-Lieu itinérant nommé « Laboratoire Citoyen » constitue un levier essentiel d'action d'Initiative.

Nous nous appuyons pour le moment sur des actions sous forme d'ateliers « hors les murs » qui se déroulent au sein des structures partenaires ou dans des espaces publiques en attendant la mise en place du projet « dans les murs ».

Nos modes d'action :

→ **Animation de réseau** : Aude Taddei coordonne le réseau du laboratoire Citoyen (25 associations), animation d'ateliers en faveur de l'innovation des pratiques (valorisation des bénévoles, débat autour d'une monnaie complémentaire de réciprocité, etc.).

→ **Soutien au développement de projet** : Rédaction de dossier, recherche de financements, soutien pour mise en action, mutualisation des ressources, etc.

→ **Médiation culturelle et scientifique** sur des thématiques variées dont la **Médiation Numérique** en particulier. Ces ateliers quand ils sont réguliers sont menés avec pour ambition que les bénéficiaires deviennent ensuite les passeurs.

→ **Animation d'une chronique radio hebdomadaire** « Fais-le-toi-même » sur Radio Arverne qui s'appuie sur les groupes d'éducation populaire (Ateliers ou groupes d'échange impromptus). Partenariat étroit avec cette radio y compris dans des actions de médiation type « porteur de parole ».

→ **Conférence gesticulée** « l'argent ne fait pas le bonheur des pauvres » associée à des ateliers de réflexion sur l'économie animé par Guillaume Pons.

→ **Membre fondateur (actuel secrétaire) du CISCA (Centre d'Innovation Sociale Clermont Auvergne)**. Le Tiers-Lieu « hors les murs » étant d'ores étant déjà un terrain d'expérimentation majeur sur le territoire en terme d'Innovation Sociale.

→ **Mutualisation de matériel** (équipement d'une salle informatique complète, flotte d'ordinateurs portables, copieur laser A2 à disposition du collectif, machines de fabrication numérique, etc.)

Communication :

Un site web pour suivre l'association : <http://initiative.ovh>

Deux pages facebook : <https://www.facebook.com/initiative.ovh/> pour l'association Initiative et <https://www.facebook.com/LaboCitoyen/> pour le collectif du Laboratoire Citoyen

Une chronique radio « fais le toi même » à suivre tous les mardis sur Radio Arverne à 18h45 ou à retrouver en podcast sur Soundcloud : <https://soundcloud.com/user-416018537>